

## **DÉCLARATION COMMUNE DES PRÉSIDENTS**

**de la commission des affaires européennes  
du Sénat français**

**et de la commission des politiques de l'Union européenne  
du Sénat italien**

Nous, présidents des commissions des affaires européennes du Sénat français et du Sénat italien, compte tenu des défis auxquels l'Union européenne est confrontée, réaffirmons notre volonté commune, dans l'esprit du Traité du Quirinal, de renforcer la coopération bilatérale entre nos commissions et nos assemblées et de contribuer activement au débat européen, en convenant de ce qui suit.

1. Nous réaffirmons notre soutien total à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous appelons à la mise en oeuvre effective des sanctions adoptées par l'Union européenne afin de maintenir une pression forte sur la Fédération de Russie. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre l'engagement stratégique de l'Europe aux côtés de l'Ukraine, comprenant à la fois un soutien militaire, politique, économique et humanitaire, jusqu'à l'instauration d'une paix juste et durable. Nous demandons la libération des enfants ukrainiens déportés en Fédération de Russie.

2. Afin de permettre à l'Union et aux Etats membres de répondre aux nouvelles menaces et aux nouveaux enjeux de sécurité et de défense européennes, nous estimons que l'Union européenne, dans le plein respect des compétences et des politiques de sécurité et de défense des Etats membres et en cohérence avec la construction d'un pilier européen solide au sein de l'OTAN, doit activement contribuer au renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne, au développement de la défense aérienne et antimissile, à la mobilité militaire, à la résilience cybernétique et à la capacité de lutter contre les drones et les menaces hybrides.

3. Nous jugeons nécessaire de renforcer les efforts communs pour lutter avec détermination contre les attaques hybrides, les ingérences étrangères et la désinformation, qui sapent la confiance des citoyens, alimentent la polarisation et affaiblissent les fondements démocratiques. Nous partageons la nécessité, exprimée par la présidente de la Commission européenne, d'un bouclier démocratique au niveau européen, ainsi que d'instruments similaires au niveau national, pour lutter contre la manipulation de l'information, préserver la régularité des processus électoraux, garantir l'intégrité physique des réseaux d'information et des bases de données, et endiguer les ingérences étrangères dans les Etats membres de l'Union et de son voisinage. Nous soutenons également, en particulier en ce qui concerne les jeunes générations, l'éducation aux médias et à une approche critique des sources d'information ; la promotion d'une culture de vérification des faits et des sources ; le développement de programmes de formation et de sensibilisation aux risques de la propagande et de la désinformation ; le soutien aux sources d'information indépendantes et de qualité.

4. Nous soutenons les initiatives de la Commission européenne en faveur de la protection des mineurs en ligne et appelons notamment à la mise en œuvre obligatoire, à l'échelon européen, de solutions de vérification d'âge sur les réseaux sociaux.

5. Nous jugeons essentiel que le prochain cadre financier pluriannuel reflète clairement les nouvelles priorités de l'Union européenne, en particulier la restauration de sa compétitivité, le développement de l'innovation, la sécurité et la résilience économique ainsi que la défense. Dans le même temps, nous demandons que les dotations destinées aux politiques traditionnelles de l'Union soient pleinement préservées, en particulier la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et la politique de cohésion, qui sont des instruments essentiels pour garantir la compétitivité, l'équilibre territorial et l'inclusion sociale. Nous insistons sur la nécessité d'introduire enfin de nouvelles ressources propres afin d'assurer le remboursement de l'instrument *NextGenerationEU* et de financer les nouvelles priorités de l'Union. A défaut, les contributions nationales - qui atteignent déjà des niveaux records - risquent de s'alourdir encore davantage. Nous savons également que le financement public ne sera pas suffisant pour relever tous les défis auxquels l'Union européenne est confrontée. Nous appelons donc à une pleine mobilisation des capitaux privés, *via* la constitution d'une véritable Union de l'épargne et des investissements, ainsi qu'à la poursuite de l'agenda de simplification de la réglementation européenne engagé par la Commission européenne afin de redonner des marges de manoeuvre aux opérateurs économiques confrontés à une vive compétition internationale.

6. Nous soutenons une politique agricole commune qui protège concrètement les revenus des agriculteurs, valorise les productions locales et garantit la sécurité alimentaire, en relevant les défis climatiques de manière réaliste et durable. Nous appelons à réduire les charges bureaucratiques ou réglementaires disproportionnées et soutenons à cet égard l'agenda de simplification initié par la Commission européenne. Il est également essentiel de protéger les filières les plus fragiles contre le *dumping* extérieur et la concurrence déloyale, afin de préserver la compétitivité du secteur. L'agriculture fait partie intégrante de la souveraineté européenne : la défendre, c'est protéger la biodiversité, les communautés rurales et l'autonomie alimentaire de l'Union.

7. Nous soulignons l'importance d'assurer un développement équilibré des régions ainsi que le soutien aux zones rurales et aux régions moins développées. Nous appelons à ce que les spécificités des régions ultrapériphériques (RUP) soient pleinement prises en compte dès l'élaboration de la réglementation européenne, conformément à l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Nous soulignons l'intérêt géostratégique pour l'Union européenne des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

8. La gestion des flux migratoires doit être fondée sur les paramètres de sécurité, d'humanité et de responsabilité partagée. Nous appelons donc à la mise en œuvre rapide et effective du pacte sur la migration et l'asile et sommes particulièrement attentifs aux modalités de révision de la directive sur les retours. Nous soutenons le renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne afin de lutter contre l'immigration clandestine, ainsi qu'une politique commune d'asile réellement efficace, qui concilie solidarité et rigueur. Il est également essentiel de développer une coopération structurée avec les pays d'origine et de transit, en valorisant les partenariats stratégiques qui combinent développement, contrôle des flux et retours rapides. Enfin, nous souhaitons la mise en place d'un contrôle parlementaire conjoint de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), associant les parlements nationaux des Etats membres et le Parlement européen, à l'image de celui déjà existant pour l'agence européenne de coopération policière Europol.

9. Prenant acte de la répétition des catastrophes naturelles ou d'origine humaine qui frappent le territoire des Etats membres, nous saluons l'engagement sans faille et le professionnalisme des associations et des services compétents dans le domaine de la protection civile dans nos pays. Nous constatons également que, dans sa structure actuelle, le mécanisme européen de protection civile apporte un soutien humain et logistique efficace aux Etats membres pour faire face à ces catastrophes, parce qu'il intervient à leur demande et demeure sous leur coordination lors des réponses aux crises. Nous appelons à préserver cet équilibre fondamental dans les négociations européennes en cours sur la révision de l'organisation et des missions du mécanisme.

10. Nous estimons que le commerce international doit reposer sur les principes de réciprocité, de durabilité environnementale et sociale, et de protection des intérêts stratégiques européens. Les accords de libre-échange doivent garantir des conditions de concurrence équitables pour nos productions agricoles et industrielles, en évitant toute forme de *dumping*, et assurer le respect de normes rigoureuses en matière sanitaire et phytosanitaire, environnementale et salariale. Nous affirmons que défendre la qualité du *Made in Europe*, c'est défendre l'emploi, la sécurité et l'identité économique de notre continent.

11. Nous appelons à l'adoption d'une véritable politique industrielle européenne, ambitieuse et stratégique, qui investisse résolument dans l'innovation, la recherche et la transition technologique et environnementale. L'objectif est de reconquérir l'autonomie stratégique de l'Europe dans des secteurs clés tels que l'énergie, la défense, le secteur automobile, la santé et le numérique. Cette politique doit promouvoir le développement conjoint d'infrastructures de recherche, de technologies de pointe et de chaînes de valeur communes, renforçant ainsi la compétitivité mondiale de nos entreprises. La transition écologique et numérique ne peut être un facteur de ralentissement, mais doit être conçue comme une stratégie économique pour relancer la croissance, la souveraineté industrielle et la cohésion sociale européenne. Nous appelons à la révision du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières afin de remédier aux lacunes actuelles du dispositif et de ne pas pénaliser les entreprises européennes exportatrices. Nous jugeons également indispensable de préserver le cadre réglementaire européen en matière numérique.

12. Nous considérons que le processus d'élargissement présente un enjeu géopolitique majeur pour l'Union européenne. Nous relevons les progrès effectués par les pays des Balkans occidentaux ainsi que par l'Ukraine et la Moldavie dans la réalisation des critères de Copenhague et invitons ces pays à poursuivre les réformes requises pour adhérer à l'Union européenne, dans le cadre d'un processus fondé sur le mérite, équilibré et crédible, conformément aux critères de Copenhague, appliqué de manière égale et objective à tous les pays candidats à l'adhésion. Nous appelons à la poursuite du soutien financier et politique afin de permettre une intégration efficace à l'Union européenne des pays candidats, meilleure réponse à l'instabilité et aux influences extérieures hostiles de pays tiers.

13. Nous reconnaissons la Méditerranée comme notre espace naturel et stratégique commun. Il est essentiel de développer des synergies concrètes et de renforcer la coordination en matière de sécurité, de développement socio-économique, d'intégration et de protection des droits de l'homme. La Méditerranée présente un intérêt géostratégique pour l'Europe, permettant une projection vers l'Inde et la région indo-pacifique au sens large. La sécurité maritime, la coopération énergétique, la croissance économique et le dialogue culturel doivent constituer les piliers d'une vision intégrée et ambitieuse. La lutte contre les trafics illicites, le soutien au développement des zones côtières et le renforcement de la coopération avec les pays d'Afrique du Nord en matière de migration, de stabilité et d'investissements durables restent des priorités communes, afin de transformer le défi méditerranéen en une véritable opportunité européenne. Nous comptons sur la présentation par la Commission européenne d'un Pacte pour la Méditerranée ambitieux. Nous soutenons de même une approche européenne de la coopération et du dynamisme des investissements dans l'ensemble de l'Afrique, notamment dans le cadre du programme « Global Gateway », afin de contribuer à la stabilité et au développement de l'ensemble du continent.

14. Nous saluons l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu à Gaza conclu le 9 octobre 2025, qui doit permettre le retour de tous les otages israéliens, vivants et morts, détenus par le Hamas depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023, un accès massif de l'aide humanitaire et un arrêt des opérations militaires. Cet accord, première étape du plan proposé par le Président des Etats-Unis d'Amérique, constitue une chance majeure pour la paix et nous souhaitons qu'il puisse être mis en oeuvre de bonne foi, dans les délais impartis et dans la durée. Il représente une perspective réaliste pour parvenir à la reconnaissance mutuelle de deux États, israélien et palestinien, vivant dans des conditions de paix et de sécurité. Nous souhaitons que la réunion du Conseil européen des 23-24 octobre 2025 permette de préciser l'approche de l'Union européenne au regard de ce nouveau contexte.

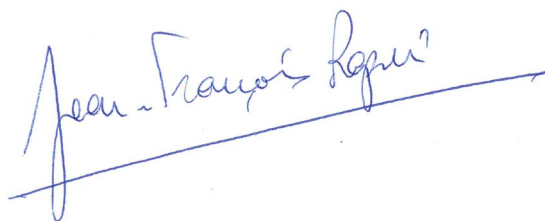
15. Nous soulignons le rôle central de la COSAC en tant qu'organe prévu par les traités pour promouvoir et renforcer l'intégration des parlements nationaux dans le processus décisionnel et démocratique de l'Union européenne. Dans une Europe qui aspire à être plus proche des citoyens, l'implication effective des assemblées législatives nationales est fondamentale pour garantir la légitimité démocratique, la transparence et le contrôle politique des choix communs. Dans cette perspective, et afin de garantir une pleine efficacité des procédures internes à la COSAC, nous appelons à modifier le seuil de la majorité qualifiée, afin qu'il passe des trois quarts des votes exprimés aux deux tiers.

16. Enfin, nous rappelons l'importance d'un respect rigoureux, par les institutions européennes, des principes de subsidiarité et de proportionnalité, sur lesquels veillent les parlements nationaux. Seul un rôle attentif des parlements peut garantir que les décisions communautaires soient efficaces, appropriées et respectueuses des compétences nationales, renforçant ainsi la confiance des citoyens dans le projet européen. Dans cette perspective, nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre avec détermination le travail de simplification du cadre réglementaire de l'Union, afin qu'il soit pleinement conforme au principe de proportionnalité et vise à réduire les charges bureaucratiques et réglementaires pour les citoyens, les familles et les entreprises. Nous prenons l'engagement de renforcer les échanges entre nos commissions afin d'accroître l'efficacité du contrôle de subsidiarité et de proportionnalité par les parlements nationaux.

Paris, le 16 octobre 2025



Sénateur Giulio Terzi di Sant'Agata  
*Président de la commission des  
politiques de l'Union européenne du  
Sénat de la République*



Sénateur Jean-François Rapin  
*Président de la commission des  
affaires européennes du Sénat*